

## Enquête Publique

Dans le cadre du projet de schéma régional de cohérence écologique d'Aquitaine, le dossier d'enquête publique sera consultable, durant la période du **27 avril au 5 juin 2015 inclus**, aux jours et heures d'ouverture habituels, dans les lieux suivants :

Dordogne : mairies de Périgueux, Bergerac, Nontron et Sarlat-La-Canéda.

Gironde : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine et mairies de Bordeaux, Gujan-Mestras, Captieux, Lesparre-Médoc et Libourne.

Landes : mairies d'Hagetmau, Mont-de-Marsan, de Dax et Sabres.

Lot-et-Garonne : mairies d'Agen, Marmande et Villeneuve-sur-Lot.

Pyrénées-Atlantiques : mairies de Pau, Bayonne et Oloron-Sainte-Marie.

Le dossier d'enquête publique est également mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique sur le site Internet de la DREAL Aquitaine :  
[www.aquitaine.developpement.durable.gouv.fr](http://www.aquitaine.developpement.durable.gouv.fr)

## Prochain Conseil

**Mercredi 24 Juin 2015  
à 20 heures**

## Edito

Le site de la commune fait peau neuve !

L'équipe municipale a souhaité ce site informatif, pratique et attrayant pour faciliter votre vie quotidienne, vous faire gagner du temps et découvrir notre patrimoine.

Ce projet a nécessité des mois de préparation et de travail de la part de la Commission Communication en partenariat avec la société Sys1. La nature bonnetanaise nous a inspiré et a décidé des couleurs et des formes dominantes de cette nouvelle charte graphique.

Ainsi lorsque vous poussez la porte de ce portail virtuel, un coin de verdure bonnetanaise accueille le visiteur et le laisse flâner au gré des 6 thèmes :

[Vie pratique](#) [Vie municipale](#) [Vie associative](#) [Vie scolaire](#) [Intercommunalité](#) [En un clic](#)

Chaque onglet vous dirige vers un menu spécifique qui regroupe différents articles.

Notre volonté est de vous proposer un nouvel outil de communication riche, vivant et d'accès facile. Vous y trouverez des informations officielles, utiles et pratiques.

La commission communication s'est organisée pour l'alimenter en informations. Le site sera donc enrichi au fil des semaines, des mois et des saisons.

Nous vous laissons découvrir, au travers des diverses rubriques, les services, les documents, les informations et les outils qui vous aideront dans vos démarches.

Ce site est une ressource pour chacun de nous. Vous pouvez y contribuer par vos remarques et critiques. Le formulaire de contact et le lien « Soumettre un article » sont prévus à cet effet.

**L'équipe Communication ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent une belle balade sur ce nouvel écran bonnetanaise.**

## Kermesse de l'école Chante Rainette

**Vendredi 12 juin dès 16 heures**

Jeux dans le parc de la mairie, spectacle dès 19h sur le thème des couleurs, repas organisé par Bonnetanbulle (réservation 06 09 56 58 67)

*Grande fête locale  
du 5 au 7 juin*

Fête foraine, omelette géante, vide-Grenier, expositions d'œuvres, tournoi d'échecs, manèges, repas avec animation musicale, feu d'artifice, initiation à la marche nordique, tournoi de foot, messe avec chorale suivie du pot de l'amitié.

Tout le programme dans votre boîte aux lettres et en mairie 0556212592

*De l'art d'être un bon voisin*

Un arrêté préfectoral définit les horaires au cours desquels les travaux bruyants (jardinage et bricolage) sont autorisés :

**Jours ouvrables :**

**8h30 à 12h30 et 14h30 à 19h30**

**Samedis :**

**9h à 12h et 15h à 19h**

**Dimanches et jours fériés :**

**10h à 12h**

En cas de non-respect de cet arrêté, vous encourez une amende de 450€ avec la confiscation de l'outil bruyant. Et surtout, vous risquez de vous « mettre à dos » vos voisins. N'oubliez pas : la liberté de chacun s'arrête là où démarre celle d'autrui.

Le respect de cette règle suffit à maintenir une bonne entente entre voisins !!! Ce qui est indispensable pour le bien vivre de chacun à Bonnetan.

*Mai musical des Coteaux  
Bordelais du 9 au 30 mai*

À la salle polyvalente de Pompignac et dans les églises de Bonnetan, Camarsac, Carignan, Croignon et Tresses.

*Battue aux renards*

Organisée par l'ACCA

Le **Samedi 27 juin**

à Bonnetan

Renseignements : 05 56 68 37 19



*Compte-rendu de la séance du  
Conseil Municipal du Jeudi 7 Mai 2015*

Absents excusés : Christian Raynal, Williams Fortage.

**1- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2015 :** approuvé à l'unanimité.

**2 - Instruction des demandes d'urbanisme :** En raison du désengagement de l'état, le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. le Maire de signer la convention avec la Communauté de Communes de Saint-Loubès pour la mutualisation d'un service instructeur des demandes d'urbanisme. Ce choix est fait en concertation avec quatre autres communes de la CDC (Croignon, Camarsac, Fargues-Saint-Hilaire, Tresses). Carignan, Salleboeuf et Pompignac ont, quant à elles, choisi de faire appel au SDEEG. Ce changement occasionnera une nouvelle charge prévisionnelle d'environ 3.000€ par an (sur la base du nombre de dossiers instruits les années précédentes).

**3 - Fond d'Aide pour les Equipements Communaux FDAEC :** Ce fond pour 2015 est de 12.049,77€, à condition que la commune participe au minimum à hauteur de 20% du montant HT du projet. L'autorisation est donnée à M. le Maire d'utiliser ce fond pour la réfection de la voirie rue de la Merci, pour un montant de 30.962€ HT, avec un autofinancement de 18.912,23€ HT. Certains membres du conseil proposent de répartir ces travaux en plusieurs tranches afin de pouvoir solliciter des financements complémentaires.

**4 - Décision modificative n°1 :** Autorisation donnée à M. le Maire pour modifier le budget prévisionnel en fonction des éléments du point 3 (ôter 37.704,40€ du budget prévu à la sécurisation de la RD13 pour les destiner aux travaux de voirie, rue de la Merci).

**5 - Autorisation donnée à M. le Maire de signer le devis de la société SARP pour refaire les tests de compactage et d'étanchéité du réseau d'assainissement collectif :** sous réserve d'obtenir la certification que cette dernière est bien accréditée COFRAC. Ces travaux avaient déjà été réalisés par une autre société désignée, à tort, par le maître d'œuvre, puisqu'elle n'était pas accréditée COFRAC, ce qui empêchait la commune d'obtenir l'intégralité de la subvention prévue. Le devis de la société SARP est de 13.044€ TTC. Ces travaux permettront d'obtenir 104.000€ de subvention au lieu de 70.000€.

**6 - Choix des photocopieurs pour la mairie et l'école :** Le Conseil opte pour l'achat d'un photocopieur OBM pour l'école pour un montant de 2.597€ TTC et un RICOCH à 4.500€ TTC pour la Mairie.

**7 - Point sur les offres du marché « Fournitures de denrées brutes alimentaires nécessaires à la confection des repas préparés par le personnel communal du restaurant scolaire » :** Plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offre dont celle actuellement en place. L'étude est en cours.

**8 - Questions diverses :** - La CDC nous a contactés afin de connaître le nom donné au local multi-activités construit rue de la Merci. La commission Communication va se concerter pour faire une proposition d'ici le 2 juin.

- Remerciements des Président et Vice-Président de la CDC pour la participation de la commune à l'organisation de la manifestation « Grand Nettoyage de Printemps intercommunal ».